SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE
ASSEMBLEE GENERALE
11 EME REUNION ANNUELLE ORDINAIRE
KHARTOUM, SOUDAN, 26-27 JUIN 1989

AFRICARE/GA/13/75

Rapport du Conseil d'Administration portant sur la période du 1er Janvier au 31 Décembre 1988

SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE
AFRICAN REINSURANCE CORPORATION

SIEGE

Reinsurance House
46, Marina
P.M.B. 12765
Lagos, Nigéria

Tél: 663282, 663323, 663441,
Tlx: 22647 AFRICA NG

BUREAUX REGIONAUX

Tours Atlas
Place Zallaqa
B.P. 7556
Casablanca, Maroc
Tél: 309111/308585
Tlx: 28079 M

Reinsurance Plaza
P.O. Box 62328
Nairobi, Kenya

Tél: 330630/330637/8/9
Tlx: 23289 AFRICARE

Résidence Azur
18, Avenue Dr. Crozet
B.P. 1623
Abidjan 20, Côte d'Ivoire
Tél: 211050/211995
Tlx: 22345 AFRE CI

Date: 26 Juin 1989

Honorables Délégués à l'Assemblée
Générale de la Société Africaine
de Réassurance.

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, notamment en ses articles 14 et 37, et en application de l'article 8 du règlement général de la Société, j'ai l'honneur de vous soumettre, au nom du Conseil d'Administration, le rapport annuel et les états financiers vérifiés de la Société pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 1988 ainsi que le résumé du budget administratif approuvé pour l'exercice 1989.

Veuillez agréer l'assurance de ma très haute considération.

Ezzat Abdel Bary

EZZAT ABDEL BARY
Président du Conseil d'Administration
et de l'Assemblée Générale

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFRICA RE

	Suppléants
Président Ezzat M. ABDEL BARY (Egypte)	Jada LORERE (Soudan)
Vice-Président Eugène OKWOR (Nigéria)	M.A. DARKOH (Ghana)
Administrateurs S. KANOUNI (Maroc)	M.S. NAAS (Libye)
A. BEZABEH (Ethiopie)	F.F. MAGEZI (Ouganda)
A.T. KAMINCHIA (Kenya)	M. MWINGA (Zambie)
I. IDDI ANGO (Niger)	R.S. SOLAMA (Burkina Faso)
R. IBATA (Congo)	Mme C. KOYAGA (RCA)
M. FATMI (Algérie)	M.O. HAROUNE (Mauritanie)
M.L. YUMA (B.A.D.)	E.M. DOGBE (B.A.D.)

COMPOSITION DE LA DIRECTION DE L'AFRICA RE

Eyessus W. ZAFU
Directeur Général et Chef Exécutif

Ahmed E.A. ELSANUSI
Directeur Général Adjoint

Bakary KAMARA
Secrétaire Général

SOMMAIRE

Page

Avant Propos 5

Environnement commercial 7

Opérations 9

Encaissement de primes 9
Répartition géographique des primes 10
Répartition par branche 11

Autres revenus 12
—Placements à long terme 12
—Produit des placements à court terme et d'autres sources 12
Sorties de portefeuille 12
Sinistres 12
Autres Charges 13
Résultats de l'année de souscription 1986 13
Résultats de l'exercice financier 1988 13
Affectation du Profit 13

Autres Activités 14
—Adhésions 14
—Accord de Siège 14
—Relations avec les autres organisations 14
—Questions relatives au personnel 14
—Assemblée Générale 15
—Composition et Réunions du Conseil d'Administration 16

Principaux Indicateurs de la Situation Financière de la Société 17
Rapport du Commissaire aux comptes 18
Bilan au 31 Décembre 1988 19
Compte des pertes et profits au 31 Décembre 1988 20
Compte des Résultats techniques au 31 Décembre 1988 21
Cash flow de l'exercice clos le 31 Décembre 1988 22
Notes annexes aux états financiers 1988 23

Annexes

i Etat des souscriptions et droit de vote au 31 Décembre 1988
ii Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale à sa 10 ème Réunion Annuelle Ordinaire tenue à Dakar, République du Sénégal, les 23 et 24 Juin 1988
iii Résumé du budget administratif de l'exercice 1989

Avant Propos

Le présent rapport annuel du Conseil d'Administration qui porte sur l'exercice financier se terminant le 31 Décembre 1988 contient les résultats de l'année de souscription 1986 qui vient d'être close, ceux des années de souscription 1978 à 1985 closes auparavant ainsi que ceux de 1987 et 1988 toujours en cours, tous établis conformément au système de traitement des comptes de la Société sur base triennale. Il présente également les réalisations de la Société au cours de l'exercice financier, le rapport du commissaire aux comptes, les résolutions adoptées par la 10è réunion annuelle de l'Assemblée Générale et le résumé du budget administratif 1989 tel qu'approuvé par le Conseil d'Administration.

A la clôture de l'exercice financier 1988, il s'est dégagé des comptes de la Société un bénéfice net de 2.162.107 $E.U obtenu en ajoutant au profit de souscription de 1.339.367$, les produits de placement et les revenus provenant d'autres sources d'un montant total de 1.767.261 $ et en déduisant du chiffre ainsi obtenu les sommes de 466.480 $ et 478.041 $ représentant respectivement la perte de change et les charges non imputées au compte des résultats techniques. Le résultat final de l'exercice a par conséquent été affecté de facon décisive par la différence de change négative. En plus de cefte perte de change effective résultant des transactions et qui a été portée au compte des pertes et profits, une autre de même nature, mais non matérialisée portant sur 4.927.350$ a également été enregistrée au cours de l'année. Conformément à la norme comptable No. 21 relative à la comptabilisation des effets des variations des taux de change et après consultations avec le commissaire aux comptes, ce montant a été porté au bilan et a eu pour conséquence de réduire les fonds propres de la Société de 2.038.002 $E.U.

La substantielle perte de change non matérialisée provient des fonds déposés auprès des compagnies cédantes au titre des primes et des sinistres. La rétention par ces dernières desdits dépôts est une pratique courante en réassurance et il est généralement prévu une certaine différence de change au bout d'un certain temps du fait des fluctuations monétaires. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a été constitué une réserve à cet effet conformément à la décision de la 10è réunion annuelle de l'Assemblée Générale.

Une portion de cette réserve a été libérée à la date du bilan pour compenser la perte de change effective. Quant à l'autre différence de change négative mentionnée dont le volume reflète l'ampleur des fluctuations des monnaies d'encaissement par rapport au dollar E.U, elle est si importante qu'elle ne peut être entièrement compensée par le profit net réalisé.

Nonobstant ce qui précède, l'assise financière de l'Africa Re a été peu affectée par ce développement, et cela grâce à la décision de la 10è réunion annuelle de l'Assemblée Générale de libérer la seconde moitié du capital souscrit de la Société en incorporant à celui-ci une partie des profits accumulés. Cette initiative a non seulement libéré les actionnaires de toute obligation supplémentaire quant au paiement des actions qu'ils ont souscrites, mais elle a aussi substantiellement augmenté le capital de base de l'organisation déjà renforcé par les contributions de deux nouveaux membres, Madagascar et le Rwanda. La participation de ces deux pays ouvre d'autre part à la Société des perspectives d'encaissement plus grandes et consolide son image.

L'augmentation sensible des produits de placement et des revenus de la Société provenant d'autres sources de 813.219$ à 969.782$ est dû tant au volume plus important des fonds investis qu'à la hausse des taux d'intérêt servis sur les dépôts en dollars E.U.

Par ailleurs, l'intensification des efforts de recouvrement des soldes dus à la Société a donné des résultats assez remarquables puisqu'à la date du bilan les liquidités de celle-ci représentaient plus de 15 millions $E.U. Une bonne partie des fonds recouvrés a été reçue au cours du dernier trimestre de l'année, tandis que certaines sommes ont été encaissées au moment de l'établissement du bilan, ce qui fait que les produits financiers rapportés par ces liquidités durant l'année n'ont pas été aussi substantiels qu'ils auraient dû l'être.

Comme les années précédentes, les dépenses administratives de 1988 ont été contenues à peu près au même niveau qu'en 1987. Même si leur proportion semble augmenter alors que le volume de l'encaissement de primes baisse, elles ont atteint un niveau au-delà duquel elles ne peuvent être compressées.

En fait, elles devraient même augmenter dans les années à venir, d'où la nécessité d'accroître la production de primes de facon encore plus substantielle que les efforts de marketing tous seuls ne pourraient le permettre.

L'Africa Re a souscrit en 1988 un volume de primes brutes de 31,31 millions $ soit, 1,2% de moins que l'année précédente. Elle enregistre ainsi une légère baisse de sa production exprimée en dollars malgré une progression assez substantielle (12,76%) de celle-ci en monnaies originales. Cependant, si l'on tient compte du phénomène de contraction des encaissements constaté dans un certain nombre de marchés (notamment en Afrique Occidentale et Centrale francophone), du désengagement presque achevé de la Société des affaires non régionales dont le volume a baissé de 7,5 millions $ en 1984 à 0,35 million en 1988, et de la tendance d'un bon nombre de compagnies à acquérir des couvertures en excédent de sinistre peu onéreuses plutôt que de recourir à des traités proportionnels, on peut dire que le volume de l'encaissement réalisé est assez satisfaisant.

Sur cet encaissement, la Société a retenu un montant net de 28,6 millions $ contre 30,37 millions $ en 1987, ce qui représente une baisse de 5,8% par

rapport à l'année précédente, et rétrocédé relativement plus d'affaires en 1988 (8,7% des primes brutes) qu'en 1987 (4,2%). Ceci est essentiellement dû à trois raisons:

— la préférence de plus en plus manifestée par un nombre croissant de compagnies pour les couvertures en excédent de sinistre aux limites élevées et peu coûteuses;
— le fait que les portions d'affaires additionnelles (traité et/ou facultative), qui sont de plus en plus importantes—puisque provenant des grandes compagnies—excèdent la capacité de rétention brute de l'Africa Re que la cession légale de 5% aurait déjà entièrement absorbée;
— le fait que la fixation des montants retenus sur les affaires dont la valeur est convertie aux taux de change en vigueur au mois de Janvier de chaque année tend à gonfler l'engagement initial et donne lieu à de plus importantes rétrocessions sur l'ensemble de l'année, même si cet engagement est sensiblement réduit par la dépréciation des monnaies originales durant l'exercice.

La baisse de la proportion des primes conservées par l'Africa Re ne s'est pas traduite par un transfert plus important de primes hors du continent. Les primes non retenues ont plutôt été rétrocédées à des compagnies d'assurances/de réassurance qui, ensemble avec la Société, ont porté le volume de la rétention de primes brutes souscrites par celle-ci en Afrique de 96,69% en 1987 à 97,55% en 1988.

Outre le profit commercial qu'il apporte à ses rétrocessionnaires africains, le programme de rétrocession de l'Africa Re reste un véritable instrument de consolidation de la capacité de rétention de l'Afrique. Il est vrai qu'une rétrocession ne portant que sur 3 millions $ est insignifiante au regard du chiffre de 1,5 à 2 milliards $ de primes d'assurance et de réassurance exportées annuellement du continent, mais la démonstration répétée de la grande rentabilité de ce programme, ajoutée à la capacité de la Société d'honorer ses engagements en réglant à temps les soldes dus à ses partenaires, pourrait contribuer à motiver plus de compagnies africaines à y participer.

Les relations de l'Africa Re avec ses compagnies cédantes ont atteint une nouvelle dimension au cours de l'exercice sous revue. En effet, en témoignage tant de sa compétence technique, de sa capacité organisationnelle, de son assise financière de plus en plus évidentes qui lui permettent d'assumer de plus importantes responsabilités, que de sa détermination à parvenir à ses objectifs commerciaux, elle a organisé en 1988, en collaboration avec l'Organisation des Assurances Africaines et des compagnies nigérianes, le premier séminaire sur la planification de la réassurance à l'intention des cadres et des fonctionnaires des services techniques des entreprises de réassurance des pays de l'Afrique anglophone. En tout, cinquante trois personnes y ont participé.

Encouragée par la réussite de ce premier séminaire, elle a déjà entamé les préparatifs d'un programme semblable pour les professionnels de l'Afrique francophone prévu en Septembre 1989 au siège du bureau régional de la Société à Casablanca.

Le système de réassurance intégré introduit dans le programme informatique de la Société a évolué de façon satisfaisante en 1988. Ainsi, à partir de données intermédiaires obtenues des bureaux régionaux, il est maintenant possible de produire au Siège des informations consolidées. Les avantages offerts par ce système, notamment la possibilité de répondre plus rapidement aux besoins des clients et de disposer d'informations à jour, devraient être plus nets dans les années à venir.

Le Conseil d'Administration voudrait une fois encore saisir cette occasion pour exprimer au nom des Actionnaires, de la Direction, du personnel et en son nom propre sa profonde gratitude au gouvernement de la République Fédérale du Nigéria pour la générosité qu'elle a de tout temps manifestée vis à vis de la Société dont elle abrite le Siège et à laquelle il apporte le soutien moral et matériel nécessaires pour son développement. Les mêmes sentiments de gratitude vont aux autorités du Royaume du Maroc, de la République du Kenya et de la République de Côte d'Ivoire, pays hôtes des bureaux régionaux de la Société, pour leur appui moral et matériel si nécessaire à la bonne marche des opérations de ces derniers.

Il remercie enfin tous les membres effectifs et potentiels de la Société pour l'assistance qu'ils continuent de lui apporter et n'oublie pas les compagnies cédantes ainsi que les institutions soeurs dont les encouragements et le soutien ont été et resteront à la base de sa croissance et de ses réalisations passées et futures. A l'instar des années précédentes, la Direction et le Personnel de l'Africa Re ont travaillé avec dévouement pour parvenir aux résultats satisfaisants obtenus à l'issue du présent exercice. Le Conseil d'Administration les exhorte à persévérer dans cette voie.

Environnement Commercial

La vigueur de la Société a été plus évidente en 1988 qu'au cours des années précédentes et ses relations tant avec les sociétés cédantes qu'avec d'autres compagnies soeurs se sont davantage raffermies. La preuve de la consolidation de son image de marque en tant que réassureur professionnel crédible et viable a été fournie aussi bien par l'adhésion de nouveaux membres à son Accord que par la décision de la Dixième Réunion Annuelle de son Assemblée Générale de doubler son capital libéré, le portant ainsi à 9,46 millions $ E.U. Cependant, les avantages que de tels développements auraient pu entrainer ont dans une large mesure été réduits par les effets de l'environnement commercial peu favorable qui a prévalu tout au long de 1988 et qui a été caractérisé par des difficultés économiques persistantes, la forte concurrence des compagnies multinationales et le fait que l'industrie se montre peu disposée à développer les échanges inter-africains d'affaires d'assurance et de réassurance.

Le secteur agricole africain à connu un meilleur sort durant l'année en question même si ce développement positif n'a pas eu d'effets bénéfiques significatifs pouvant avoir un impact réel sur la situation économique du continent, en raison de la détérioration des termes de l'échange. Les engagements pris par les pays développés vis à vis des Etats africains qui ont entrepris des programmes de redressement et d'adjustement structurels coûteux ne semblent pas produire les résultats escomptés. Ainsi, dans ces pays, la baisse des revenus d'exportation, aggravée par les exigences du service de la dette a conduit, entre autres, à une forte réduction des importations, à l'utilisation d'une partie de l'épargne interne pour financer le déficit de la balance des paiements et à un flux financier négatif.

La gravité des difficultés économiques rencontrées durant l'année a varié d'un pays à un autre et d'une sous-région à une autre, mais c'est l'Afrique Occidentale et Centrale francophone qui s'en est le plus ressentie, essentiellement à cause de leur nouveauté pour elle. Reflétant la situation des pays dans lesquels les compagnies d'assurances et de réassurance opèrent, le volume des primes de certaines entreprises a connu un tassement, tandis que pour d'autres la croissance a été assez faible. Presque toutes ont connu des difficultés de trésorerie qui ont souvent donné lieu à des retards de paiements des assureurs par les assurés et des réassureurs par les cédantes. Pour nombre d'entre elles, ces difficultés ont été aggravées par un phénomène d'augmentation sans précédent des indemnités accordées aux victimes d'accident de la route.

Au cours de l'année 1988, l'industrie africaine de l'assurance et de la réassurance à vu s'intensifier la concurrence des compagnies transnationales, en particulier celles de l'Europe. Alors que l'objectif commun à toutes ces entreprises continue d'être l'acquisition de parts plus importantes des marchés locaux, leurs approches ont été différentes. En effet, si encouragées par les appels lancés par les pays développés pour une libéralisation des services et profitant des liens politiques et historiques existant entre ceux-ci et le continent africain, certaines compagnies ont réussi à contrôler des sociétés nationales africaines, d'autres réassureurs ont par contre entrepris de vigoureuses campagnes de marketing, promettant entre autres une assistance technique de meilleure qualité pour s'assurer une participation plus substantielle dans les traités et facultatives des entreprises locales. Toutes ces actions ont eu pour conséquence la réduction du volume d'affaires cédées aux réassureurs africains, à telle enseigne que certains ont été contraints, plusieurs années après leur démarrage, de relever les niveaux de leurs cessions légales.

Une autre conséquence de la concurrence actuellement livrée par le marché international semble être un adoucissement des conditions de réassurance qui n'est justifié ni par une réduction de la sinistralité, ni par une perspective plus encourageante quant aux règlements des soldes. Même si cette situation ne devait pas perdurer, elle aurait tout de même eu à court terme pour effet de retarder les décisions du marché des assurances directes de fixer les taux de primes en fonction de la sinistralité.

En 1992, le Marché Commun Européen représentera pour l'Afrique une occasion de se ressaisir, à cause des nouvelles données qu'il aura fait naître. En effet, les avantages commerciaux dont jouissent actuellement un bon nombre de pays africains du fait de leurs relations bilatérales privilégiées avec certains Etats européens pourraient ne plus exister ou être réduits, car l'intégration totale de l'Europe qui disposerait alors d'une monnaie commune pourrait nécessiter une sérieuse révision, pour ne pas dire un changement radical au niveau des rapports d'échanges et notamment des relations entre le franc français et le franc CFA, mutation dont toutes les implications ne peuvent pour l'heure être perçues. Le mouvement de l'Europe vers une intégration économique mené par des cadres agressifs qui font tomber les barrières politiques de leurs pays et dont les grandes entreprises constituent le tissu sur lequel la future entité est en train de se batir, devrait servir d'exemple à l'Afrique.

A l'inverse de la tendance qui se développe en Europe, les gouvernements africains semblent poursuivre des politiques favorisant la consolidation des institutions existant, tandis que les professionnels et les dirigeants de l'industrie se montrent favorables à la création d'autres instruments de coopération, semblables à ceux déjà en place, aux capitaux insuffisants et aux ressources humaines inadéquates. Une telle prolifération de compagnies, outre la dispersion des faibles ressources financières et techniques qu'elle occasionne, pourrait perpétuer la vulnérabilité du marché africain et accélérer sa

marginalisation à travers les acquisitions futures de compagnies locales faibles par les entreprises étrangères, perspective sombre pour toute la profession continentale.

L'appel lancé par l'Africa Re et l'Organisation des Assurances Africaines aux compagnies opérant sur les territoires nationaux des Etats africains afin qu'elles épuisent les capacités locales avant de recourir à la réassurance étrangère n'a pas encore eu l'écho souhaité. Pour sa part, l'Africa Re pense que la réalisation d'un tel objectif profiterait à toutes les compagnies africaines dans la mesure où elle contribuerait non seulement à augmenter la rétention de primes mais aussi à équilibrer les portefeuilles et permettrait aux pays de réduire le déficit de leur balance des paiements.

Le Président et le Vice-Président accueillant Monsieur le Ministre des Finances et des Affaires Economiques du Sénégal (à droite) à la cérémonie d'ouverture de la 10è Réunion Annuelle Ordinaire de l'Africa Re.

Autres images de la Cérémonie d'ouverture.

Opérations

La classification des affaires souscrites par la Société en différentes branches et le regroupement des marchés africains en zones de transactions plus commodes du point de vue de leur gestion administrative adoptés les années précédentes ont été maintenus en 1988. Ainsi, les affaires sont sériées en branches Incendie et Accident (y compris les risques techniques), Maritime et Aviation, et Vie, tandis que les zones d'opérations qui restent au nombre de quatre sont l'Afrique de l'Ouest anglophone, l'Afrique Occidentale et Centrale francophone et lusophone, l'Afrique du Nord et l'Afrique Australe et Orientale. Quant aux acceptations émanant des autres régions du monde et aux affaires en queue de portefeuille relatives à celles-ci, elles sont classées dans la division dite Internationale.

Les affaires souscrites par les divisions 'Afrique de l'Ouest anglophone' et 'Internationale' continuent d'être gérées à partir du Siège de la Société à Lagos, Nigéria, tandis que les trois autres zones de transactions sont respectivement administrées à partir de bureaux sis à Casablanca, Nairobi et Abidjan.

ENCAISSEMENT DE PRIMES

L'Africa Re a enregistré au cours de l'exercice 1988 un encaissement de primes brutes de 31,31 millions $, soit 1,2% de moins que la production de 1987.

Ayant réussi à restructurer son portefeuille au cours des exercices précédents, la Société a intensifié cette année ses efforts de marketing pour augmenter le volume de ses affaires régionales. En termes de parts de traités souscrites et d'encaissement en monnaies originales, d'importants progrès ont été réalisés. Malgré la contraction des primes relevée dans certains marchés de l'Afrique Occidentale et Centrale francophone, la décision d'un important marché de l'Afrique du Nord d'augmenter substantiellement sa rétention au point que les primes cédées par celui-ci à l'Africa Re se sont trouvées réduites de plus de 50%, et la forte concurrence internationale pour les affaires du portefeuille africain jugé rentable, le volume de primes souscrites en 1988 par la Société au niveau régional a été de 30,96 millions $, contre 30,93 millions $ en 1987. D'autre part, durant l'exercice en question, ses monnaies d'encaissement ont subi, par rapport au dollar E.U., d'importantes fluctuations dont les effets (dont l'ampleur a été déterminée en appliquant au chiffre d'affaires en monnaies originales réalisé en 1988 les taux en vigueur au début et à la fin de l'année) ont été de réduire la production de primes brutes de 4,38 millions $. A cela il convient d'ajouter la baisse (qui avait été prévue) de plus de 50% du volume des affaires non régionales, même si l'on peut dire que l'encaissement de ce portefeuille avait déjà atteint un niveau si bas en termes absolus que sa réduction encore en 1988 n'a pas matériellement affecté la production globale de la Société.

EVOLUTION DE L'ENCAISSEMENT DE PRIMES BRUTES PAR EXERCICE FINANCIER

Un autre domaine où la Société a consolidé ses réalisations des années passées a été la souscription de 'parts additionnelles', c'est à dire d'affaires en sus de la cession statutaire de 5%. Le pourcentage desdites affaires par rapport à son encaissement régional est resté à peu près le même (26%) en 1988 et 1987. En fait, celui de 1988 aurait été plus élevé si les cessions de Madagascar et du Rwanda avaient été considérées comme telles, ainsi que c'était le cas en 1987. Ces deux pays ayant adhéré à l'Accord de l'Africa Re au cours de l'année, leurs cessions ont été classées parmi celles des autres membres de la Société.

Les efforts de marketing soutenus déployés par la Société, ajoutés à ses contacts de plus en plus nombreux avec les compagnies cédantes, ainsi que la constante démonstration de la solidité de son assise financière et de sa capacité d'apporter à ses partenaires un soutien technique devraient lui permettre d'aller plus de l'avant. Cependant, à court et à moyen terme ces progrès anticipés seront ralentis par la nécessité de constituer au préalable suffisamment de réserves pour pouvoir faire fâce aux effets des importantes fluctuations monétaires. A ce propos, la nature et l'ampleur de la perte de change enregistrée en 1988, même si cette dernière n'est pas matérialisée, devrait servir d'incitation à la prudence et de motivation pour la recherche de moyens plus ambitieux et plus innovateurs susceptibles d'augmenter l'encaissement de primes plus rapidement que les efforts de marketing seuls ne pourraient le faire.

Répartition Géographique des Primes

La restructuration de l'encaissement de primes par région s'est encore poursuivie en 1988. Pour la première fois depuis la création des bureaux régionaux, la production de l'Afrique du Nord a été inférieure à celle de l'Afrique Australe et Orientale. Avec un encaissement de 9,54 millions $, la contribution de cette dernière région au chiffre d'affaires global de la Société a atteint 30,5%. Néanmoins, l'Afrique du Nord suit de près avec un chiffre d'affaires de 9,23 millions $, soit une contribution de 29,7%. Viennent ensuite l'Afrique Occidentale et Centrale francophone et l'Afrique de l'Ouest anglophone avec des encaissements respectifs de 7,58 millions $ et 4,56 millions $, soit 24,2% et 14,5% de la production totale. Quant au volume de primes générées par les affaires non africaines, il a encore baissé en 1988 (de 0,76 million $ à 0,35 million $) et ne représente plus que 1,1% du portefeuille de primes de la Société, contre 2,4% en 1987.

REPARTITION DE L'ENCAISSEMENT DE PRIMES BRUTES PAR ZONE D'OPERATIONS

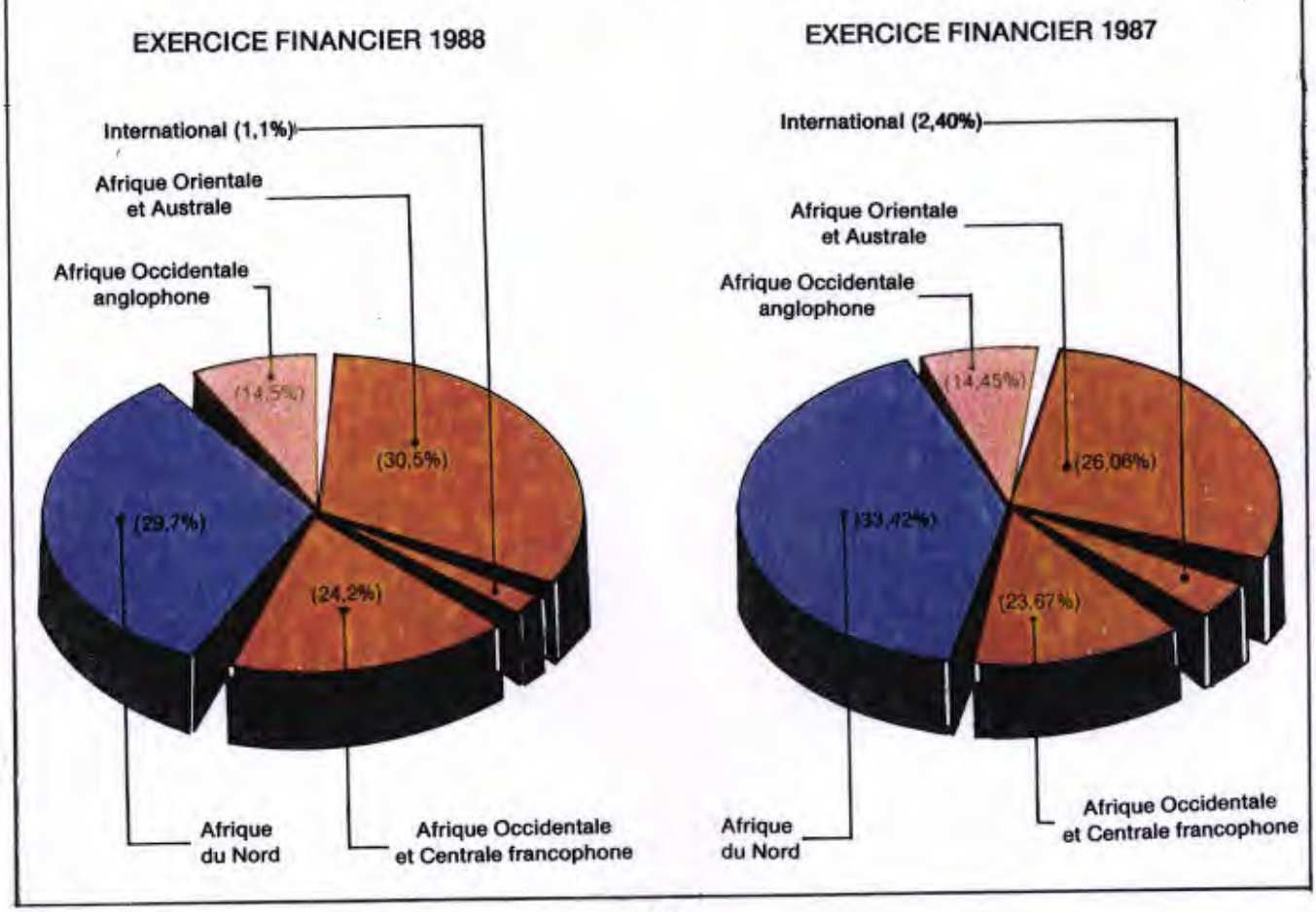

Alors que la réduction de l'encaissement réalisé sur les affaires non africaines fait suite à des mesures prises par la Direction à propos de ce portefeuille, l'importante baisse du chiffre d'affaires de l'Afrique du Nord est attribuable à des fluctuations monétaires dans certains pays de la région et à la décision du plus grand marché de la zone de porter ses rétentions à des niveaux tels qu'il en a résulté une importante réduction des cessions aux réassureurs, y compris l'Africa Re. La contribution plutôt limitée de l'Afrique de l'Ouest anglophone est la conséquence directe de la dépréciation continue des monnaies de transaction des pays de cette circonscription par rapport au dollar E.U. Quant à l'Afrique Occidentale et Centrale francophone, elle a été durant toute l'année 1988 en proie à de sérieuses difficultés économiques. La baisse des encaissements a été doublée dans certains marchés de graves problèmes de trésorerie. Sa contribution à la production globale de la Société a également été affectée par certains développements spécifiques, notamment la présence continue de grandes compagnies transnationales et le contrôle des affaires par celles-ci qui ont pour effet de limiter les parts de l'Africa Re dans les traités de faible capacité à la cession légale de 5%.

En outre, le franc CFA a subi de fortes pressions durant l'année et une baisse assez sensible qui a neutralisé la croissance de l'encaissement en monnaie locale.

La zone de l'Afrique Orientale et Australe n'a pas non plus été épargnée par les fluctuations monétaires puisque la plupart des monnaies des pays qui la composent ont sensiblement baissé par rapport au dollar E.U. Cependant, l'augmentation substantielle des primes souscrites a plus que compensé les effets négatifs des dépréciations de celles-ci et a permis une progression de son chiffre d'affaires de 15,5% par rapport à 1987.

Répartition des Primes par Branche

Avec un encaissement de 21,49 millions $ au titre de 1988 (21,47 millions $ en 1987), la branche Incendie et Accident continue de constituer la plus importante source de production pour la Société. Son apport au chiffre d'affaires de 1988 représente 68,6%—un pourcentage supérieur d'environ une unité à celui de 1987 qui était de 67,75%. L'importante baisse de production (de 6,3 millions $ en 1987 à 5,7 millions $ en 1988) enregistrée dans cette branche en Afrique du Nord a heureusement été compensée par une progression tout aussi substantielle (de 5,9 millions $ en 1987 à 6,6 millions $ en 1988) de l'encaissement de l'Afrique Orientale et Australe dans la même catégorie d'affaires. Dans les autres zones de transaction la production du secteur Incendie et Accident a très peu varié—de 5,4 millions $ en 1987 à 5,6 millions $ en 1988, pour l'Afrique Occidentale et Centrale francophone et lusophone, et de 3,25 millions $ en 1987 à 3,26 millions $ en 1988, pour l'Afrique Occidentale anglophone. Par contre, la baisse de l'encaissement de la branche a été relativement importante au niveau des affaires en queue de portefeuille de la Division Internationale puisque celui-ci est passé de 0,6 million $ en 1987 à 0,3 million $ en 1988; cela n'a cependant pas affecté la structure de l'encaissement global de la Société en raison de la faiblesse du volume du portefeuille en question.

EVOLUTION DE L'ENCAISSEMENT DE PRIMES BRUTES PAR BRANCHE ET PAR EXERCICE FINANCIER

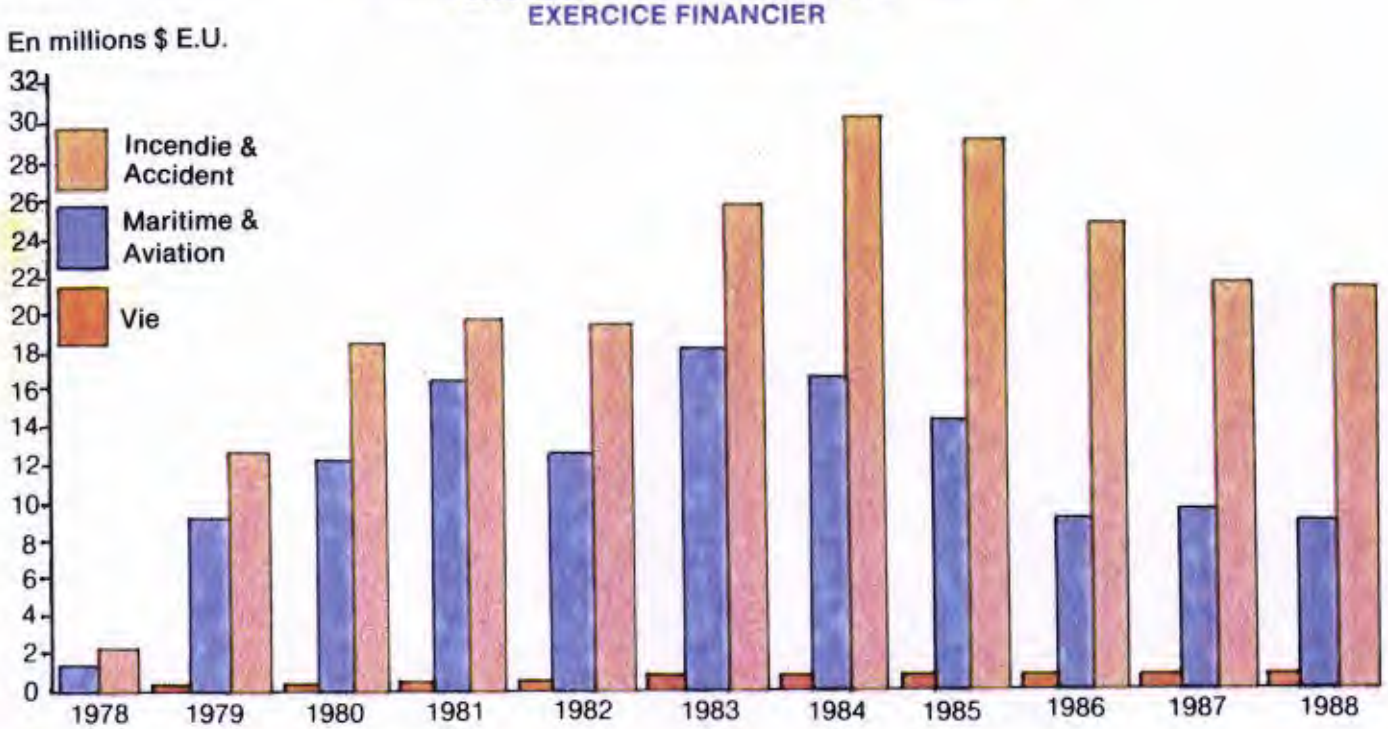

La branche Maritime et Aviation a produit en 1988 9,18 millions $ de primes, soit 29,3% de l'encaissement total de la Société, contre 9,45 millions $ ou 29,8% de l'ensemble des primes souscrites en 1987. Comme cela a été le cas dans la catégorie précédente, la plus importante baisse a été enregistrée en Afrique du Nord où le volume des primes a chuté de 3,91 millions $ en 1987 à 3,36 millions $ en 1988. La production de la branche a également accusé un certain recul en Afrique Occidentale et Centrale francophone où de 1,94 million $ l'année précédente, elle est passée à 1,79 million $ en 1988. Une fois encore, l'augmentation substantielle des affaires souscrites en Afrique Orientale et Australe de 2,26 millions $ en 1987 à 2,79 millions $ en 1988 a eu un effet déterminant sur le volume de primes finalement enregistré. Les variations des productions de l'Afrique Occidentale anglophone et du portefeuille international ont été trop peu importantes pour avoir un impact notable sur la production totale de la branche qui a été inférieure de 2,86% à ce qu'elle était en 1987.

Les affaires de la branche Vie dont la contribution à l'encaissement total a naguère été limitée se sont encore contractées de 15,6%, passant de 0,77 million $ l'exercice précédent a 0,65 million $ en 1988, et cela essentiellement du fait de la baisse de 44,4% des acceptations enregistrées dans cette branche en Afrique du Nord et de 37,5% en Afrique de l'Ouest anglophone. N'eut d'ailleurs été la progression de ce portefeuille en Afrique Occidentale et Centrale francophone et lusophone et en Afrique Orientale et Australe (de 50% et 38% respectivement), la chute aurait été beaucoup plus importante. En 1988, les primes de cette catégorie d'affaires n'ont représenté que 2,08% du volume total des acceptations de la Société, contre 2,43% en 1987.

AUTRES REVENUS

Placements à Long Terme

Comme les années précédentes le seul placement à long terme de la Société en 1988 a été sa participation au capital-actions de la Société pour le Développement de l'Habitat Territorial en Afrique (SHELTER AFRIQUE). Aucun revenu n'en a été tiré en 1988, et rien au 31 Décembre 1988 n'indiquait que la valeur des souscriptions des actionnaires avait été entamée de quelque façon que ce soit.

Produit des Placements à Court Terme et d'Autres Sources

Les revenus financiers de la Société au titre de l'exercice 1988 se sont élevés à 969.782 $E.U. Ce chiffre est essentiellement constitué d'intérêts perçus sur des dépôts à court terme et sur des comptes courants. Deux facteurs complémentaires expliquent la forte croissance du volume des intérêts de 651.819 $ en 1987 à 928.324 $. Il s'agit d'une part de la hausse durant l'année des taux d'intérêt servis sur les dépôts en dollars, et d'autre part de l'augmentation sensible des fonds placés, résultat de l'amélioration des recouvrements. En fait, si une portion substantielle des montants recouvrés n'était pas parvenue à la Société tard dans l'année, l'augmentation du volume des produits de placements aurait largement dépassé le taux de progression de 42,4% réalisé. Outre les intérêts ci-dessus, la Société a encaissé un montant total de 41,458 $ au titre des cessions d'immobilisations et des frais de gestion du Pool Aviation, ce qui a porté les produits de placements à court terme et d'autres sources de l'exercice 1988 à 969.782 $. A ce montant s'ajoutent les intérêts sur les dépôts de réassurance qui pour l'année passée en revue représentent 797.479 $.

SORTIES DE PORTEFEUILLE

Sinistres

Sur l'encaissement brut de 31,31 millions $ enregistré en 1988 par la Société, les sinistres bruts payés se sont élevés à 13,15 millions $, ce qui donne un ratio de sinistres de 42%, en baisse par rapport au taux de 48% réalisé en 1987. C'est essentiellement dans la branche Maritime et Aviation que ce ratio s'est amélioré puisqu'après s'être détérioré pendant trois années consécutives (de 39,2% en 1985 à 63,6% en 1987), il est passé à 43,8%. La branche Incendie et Accident qui est la plus importante du portefeuille a vu son ratio de sinistres augmenter légèrement de 41,1% en 1987 à 41,3% en 1988. Bien que celui du sous-secteur Vie se soit sensiblement amélioré (de 45,45% en 1987 à 40% en 1988), la contribution de cette catégorie d'affaires à la production de la Société est trop faible pour que ses résultats puissent influer sur la situation globale des affaires.

RATIO DE SINISTRES BRUTS PAR BRANCHE
EXERCICE FINANCIER 1988

(en millions $ E.U.)

RATIO DE SINISTRES / BRANCHE	Affaires Régionales			Affaires Internation.			Total		
	Sinis.	Prim.	RS%	Sinis.	Prim.	RS%	Sinis.	Prim.	RS%
INCENDIE & ACCIDENT	8,42	21,18	39,8	0,45	0,31	145,2	8,87	21,49	41,3
MARITIME & AVIATION	3,91	9,14	42,8	0,11	0,03	316,7	4,02	9,17	43,8
VIE	0,26	0,65	40	—	—	—	0,26	0,65	40
TOTAL	12,59	30,97	40,7	0,56	0,34	164,7	13,15	31,31	42

L'impact de la sinistralité du portefeuille régional a été déterminant sur le ratio de sinistres global de la Société. A la différence des années précédentes, les effets des affaires internationales en queue de portefeuille ont été relativement moins importants dans la mesure où l'apport de celles-ci au portefeuille dans son ensemble a encore diminué au cours de l'année, un développement auquel il faut ajouter le fait que le ratio de sinistres de ce compte, bien que toujours mauvais, s'est sensiblement amélioré de 313,2% en 1987 à 164,7% en 1988.

Il ressort d'un examen plus détaillé du portefeuille africain que même si son ratio de sinistres global s'est légèrement amélioré (de 41,6% l'année précédente à 40,7% en 1988), celui de la branche Incendie et Accident s'est en réalité aggravé de 33,8% à 39,8% au cours de la même période. Par contre, celui de la catégorie Maritime et Aviation a baissé de 58,4% à 42,8%, ce qui a plus que compensé la détérioration du ratio de la précédente branche. Enfin, la branche Vie a vu sa sinistralité s'améliorer sensiblement de 45,45% à 40%, mais comme cela a déjà été indiqué, ce résultat n'a pas eu d'impact sur le ratio global du portefeuille, puisque cette branche ne représente qu'environ 2% du portefeuille de la Société.

Sur le plan régional, c'est l'Afrique Occidentale et Centrale francophone et lusophone qui enregistre la plus forte sinistralité avec un ratio de 52,2%; elle est suivie de l'Afrique du Nord avec 48,94%. Alors qu'en ce qui concerne cette dernière il s'agit d'une amélioration par rapport à l'année 1987 où le ratio était de 60,1%, pour la région précédente ce pourcentage indique une grave détérioration de la sinistralité qui est ainsi passée de 41,1% à 52,2%. Avec un taux de 31,6%, l'Afrique Orientale et Australe fait encore mieux que l'année dernière (34%), tandis que l'Afrique Occidentale anglophone voit son ratio presque doubler en 1988 (23,3%) par rapport à 1987 (12,2%).

Autres Charges

Les frais de gestion de l'exercice 1988 ont été de 2.676.953 $, un chiffre qui se compare favorablement avec les 2.694.701 $ dépensés en 1987. Comme d'habitude, la totalité de ce montant a été imputée au compte des résultats techniques. D'autres charges d'un montant de 478.041 $ (482.066 $ en 1987) non déduites du compte précédent ont été portées au compte des pertes et profits.

RESULTATS DE L'ANNEE DE SOUSCRIPTION 1986

En procédant à la clôture de l'année de souscription 1986 à l'issue des trois années pendant lesquelles elle est restée ouverte, aucune modification n'a été apportée au mode de calcul des réserves pour les sinistres en suspens des années de souscription closes, ni au système adopté selon lequel toutes les réserves pour sinistres à payer des années non encore closes sont reportées à nouveau. Cela étant, après avoir honoré toutes les obligations assumées dans le cadre des transactions de la Société et constitué des réserves appropriées pour les sinistres en suspens, il s'est dégagé un profit net de 1.399.367 $ E.U (1.628.979 $E.U en 1987), montant qui a été porté au compte des pertes et profits.

RESULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 1988

Les transactions enregistrées durant l'exercice financier 1988 au titre de toutes les années de souscription sont incluses dans le compte des résultats techniques au 31 Décembre 1988. Sur les 31.313.958 $E.U de primes brutes qu'elle a souscrites (31.692.311 $E.U. en 1987), la Société a retenu 28.597.241 $E.U (30.366.763 $E.U en 1987). En déduisant de ces primes retenues les sinistres, les commissions et les charges, les primes XL et les frais de gestion d'un montant total de 25.819.013 $E.U (28.696.803 $E.U en 1987), on arrive à un solde de 2.778.228 $E.U (1.669.960 $E.U en 1987) représentant l'excédent des revenus sur les charges. Les réserves pour sinistres à payer et le fonds de réserve reportés des exercices précédents au 1er Janvier étaient de 26.836.112 $E.U (26.795.131 $E.U en 1987), tandis qu'au 31 Décembre ces deux fonds totalisaient 28.274.973 $E.U (26.836.112 $E.U en 1987). Il ressort de ces opérations au niveau du compte des résultats techniques un excédent de souscription de 1.339.367 $E.U (1.628.979 $E.U en 1987) pour toutes les années de souscription closes, profit qui a été porté au compte des pertes et profits.

Les revenus tirés des placements ou provenant d'autres sources, y compris les intérêts sur les dépôts de réassurance, se sont élevés en 1988 à 1.767.261 $E.U (1.746.244 $E.U en 1987), montant qui a été réduit de la perte de change effective de 466.480 $E.U. Le solde de 1.300.781 qui en a résulté a été ajouté au profit de l'exercice. Du montant total de l'excédent de souscription et des revenus provenant des placements et d'autres sources représentant 2.640.148 $E.U, il a été déduit 478.041 $E.U représentant les charges non imputées au compte des résultats techniques, ce qui a donné un profit net de 2.162.107 $E.U.

Affectation du Profit

En application de la décision de la 10è réunion annuelle de l'Assemblée Générale relative à l'adhésion de Madagascar et du Rwanda et pour permettre de porter la valeur des actions qui ont été allouées à ces deux pays au même niveau que celle des actions des autres membres, le Conseil recommande la libération d'un montant de 140.000 $E.U de la Réserve Générale qui serait affecté au paiement desdites actions dans leur intégralité. Le Conseil ne recommande pas de paiement de dividende.

Autres Activités

Adhésions
Au cours de l'exercice 1988, deux Etats Africains, Madagascar et le Rwanda, ont accédé à la qualité de membres de la Société. Cette consécration qui est intervenue lors de la 10è réunion annuelle ordinaire de l'Assemblée Générale, tenue à Dakar (Sénégal) les 23 et 24 Juin, avait été précédée de discussions que des délégations de l'Africa Re ont eues avec les Autorités de ces pays. Ces adhésions, intervenues après la souscription et le payement des actions allouées et la ratification de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, ont pris effet dès le 23 Juin 1988 et portent l'effectif des membres de la Société à 38 Etats Africains et la Banque Africaine de Développement.

D'autres pays ont depuis exprimé leur souhait d'adhérer à l'Accord, sans que cette volonté ait pu être matérialisée au cours de l'exercice sous revue. Il convient d'espérer que les contacts pris à cet effet déboucheront sur d'autres adhésions avant la fin de l'année en cours.

Accord de Siège
Suite à la création et au démarrage du bureau régional d'Abidjan en 1987, l'Accord de siège a été signé le 2 Juin 1988 par son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de la République de Côte d'Ivoire et le Directeur Général de la Société.

Relations avec les Autres Organisations
Pendant l'année sous revue, la Société a renforcé ses relations avec les Organisations soeurs en Afrique. C'est ainsi que des délégations ont assisté aux assises de la Fédération des Sociétés d'Assurances de droit National (FANAF), l'Organisation des Assureurs de l'Afrique de l'Est (OEAI), l'Union Générale des Assureurs Arabes (UGAA), la "West African Insurance Companies Association" (WAICA) et la "Zone d'Echanges Préférentiels" (ZEP). Il s'avère que la Société est de plus en plus percue comme le réassureur continental dont l'opinion et la collaboration sont tout autant sollicitées qu'appréciées.

Les relations avec la Banque Africaine de Développement, actionnaire majoritaire de la Société, se sont renforcées par suite non seulement de la création du Bureau Régional d'Abidjan, qui a rapproché les deux institutions, mais en outre de la mise à la disposition de l'Africa Re des structures et relations de la Banque lors des Assemblées Générales du groupe pour la poursuite des négociations déjà entamées avec des pays non encore membres en vue de leur adhésion.

Questions Relatives au Personnel
L'exercice 1988 a vu l'effectif du personnel de la Société s'accroître de 6 unités, portant ainsi le nombre des employés à 125, provenant de 17 pays africains.

EFFECTIF DU PERSONNEL DE L'AFRICA RE AU 31-12-88, PAR PAYS ET PAR CATEGORIE

CATEGORIE / NATIONALITE	D	P	SP	G	M	TOTAL 1988	TOTAL 1987
Algérie	1	—	—	—	—	1	1
Angola	—	1	—	—	—	1	1
Bénin	—	2	—	4	—	6	6
Cameroun	—	1	—	—	—	1	1
Côte d'Ivoire	—	—	—	8	2	10	6
Ethiopie	—	1	—	—	1	2	2
Ghana	—	3	1	1	1	6	7
Kenya	1	1	—	12	1	15	14
Ile Maurice	1	—	—	—	—	1	1
Madagascar	—	1	—	—	—	1	—
Maroc	—	1	1	9	2	14	12
Nigéria	1	9	2	40	9	61	61
Sénégal	—	1	—	—	—	1	1
Sierra Léone	—	1	—	—	—	1	1
Tanzanie	—	1	—	—	—	1	1
Togo	1	—	—	1	—	2	3
Ouganda	1	1	—	—	—	2	1
Total	6	24	4	75	16	125	119

En raison de l'importante baisse du dollar depuis près de 3 ans, de la modicité des émoluments payés au personnel professionnel et afin de hisser les rémunérations des cadres à des niveaux généralement jugés acceptables pour une institution financière internationale de l'envergure de l'Africa Re, le Conseil d'Administration a décidé d'un accroissement des salaires de base des fonctionnaires de cette catégorie. Dans sa démarche, le Conseil a été guidé tout à la fois par le souci de ne pas obérer les charges de l'entreprise à un moment où son redressement financier se confirme, et de rendre les salaires suffisamment attractifs pour permettre à la Société de pouvoir s'attacher les services de professionnels de qualité.

Il est à rappeler que cette décision est intervenue à la suite de celle prise en 1987 d'exprimer les salaires et indemnités des autres catégories d'employés (G et M) en monnaies locales. Elle prend effet le 1er Janvier 1989.

Assemblée Générale

La 10è Réunion Annuelle Ordinaire de l'Assemblée Générale a eu lieu les 23 et 24 Juin 1988 à Dakar (Sénégal), avec la participation de 30 pays membres et de la Banque Africaine de Développement totalisant 90,77% des pouvoirs de vote.

La cérémonie solennelle d'ouverture était placée sous la présidence de Monsieur Serigne Lamine DIOP, Ministre des Finances et des Affaires Economiques de la République du Sénégal, qui, dans le discours prononcé à cette occasion, a tout d'abord brossé le tableau de la situation économique africaine avant de suggérer la coopération entre pays comme l'une des solutions à la présente crise. Les résultats enregistrés par l'Africa Re au cours de l'exercice 1987 sont la preuve que cette coopération peut être fructueuse, lorsque la volonté politique existe et que les dirigeants d'une telle institution sont animés par le souci de gérer efficacement l'entreprise. En conclusion il a lancé un appel pressant à tous les Etats Membres afin qu'il transfèrent à temps les soldes de réassurance dus à la Société.

L'Assemblée Générale a dès l'ouverture de ses travaux accepté à l'unanimité l'adhésion de la République Démocratique de Madagascar, et ce avec effet immédiat. En application de la résolution No. 1/1988 relative à l'adhésion de la République Rwandaise, la Direction a pu par la suite vérifier que toutes les formalités de souscription, de payement des actions allouées et de ratification de l'Accord ont été accomplies par cet Etat, dont les Représentants n'avaient pu être à temps à Dakar et qu'en conséquence il accédait à la qualité de membre dès le 23 Juin 1988.

L'Assemblée Générale a ensuite autorisé la distribution du Rapport Annuel du Conseil d'Administration, entendu et approuvé le rapport du commissaire aux comptes relatif aux comptes finaux, au bilan et au compte des pertes et profits de la Société au 31 Décembre 1987. L'Assemblée Générale a notamment adopté une recommandation du Conseil tendant à incorporer au capital une part des résultats bénéficiaires (4.660.000 $E.U.) de l'exercice sous revue, pour libérer pour le compte des actionnaires, la seconde moitié de la valeur des actions souscrites. Elle a en outre autorisé la constitution d'une réserve pour fluctuations de change (1.360.000 $E.U.), le renforcement de la réserve générale (538.000 $E.U.) et le report à nouveau du solde des résultats (1.383.531 $E.U.). Elle a aussi pris note de la réévaluation de l'action de la Société à 14.214 $E.U au 31 Décembre 1987 et de la décision du Conseil d'Administration de permettre à tous les Etats non encore membres qui adhèreraient entre le 1er Juillet 1988 et le 30 Juin 1989, de payer l'action allouée à ce cours.

Consciente de la nécessité d'un suivi constant de ses décisions, l'Assemblée Générale a invité le Conseil à lui faire régulièrement rapport sur l'application des résolutions et a réitéré son appel aux sociétés cédantes et aux Etats Membres pour qu'ils payent et transfèrent dans des délais raisonnables les soldes dus à la Société pour lui permettre de faire fâce efficacement au problème des fluctuations de change que connaît tout réassureur international.

Il reste entendu que le Conseil et la Direction doivent s'attacher à ce que les obligations correspondantes de l'Africa Re soient observées promptement. L'Assemblée Générale a, dans la perspective d'un épanouissement plus conséquent de la Société, invité le Conseil et la Direction à étudier et proposer les voies et moyens qui lui permettent de répondre à l'attente de ses pères fondateurs, de ses actionnaires et de l'ensemble de l'industrie africaine des assurances.

Enfin, l'Assemblée Générale a élu pour un premier mandat la firme SHAWKI & CO (EGYPTE) en qualité de commissaire aux comptes pour vérifier les comptes de l'exercice 1988 et constitué le comité des résolutions de la 11è Réunion Annuelle Ordinaire. A l'invitation de la République du Soudan, l'Assemblée Générale a convenu de tenir sa 11è réunion annuelle ordinaire à Khartoum, au cours de la 3è semaine de Juin 1989.

En marge des travaux de l'Assemblée Générale, une délégation de la Société conduite par son président a été reçue en audience par Son Excellence le Président Abdou DIOUF, Président de la République et Chef de l'Etat du Sénégal. Le Président du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale a eu au cours de cet entretien à faire part au Président DIOUF des progrès réalisés par la Société dans le domaine de la coopération et de l'intégration économiques du continent. Le Président de la République du Sénégal en rappelant les grands axes du Plan d'Action de Lagos (1980) et du Programme Prioritaire Africain de Relance Economique 1986-1990, a mis l'accent sur le rôle que les investisseurs institutionnels, dont les sociétés d'assurances et de réassurance, sont appelés à jouer dans le financement des actions de développement. Il a en outre insisté sur la contribution que l'industrie africaine des assurances et la Société

Africaine de Réassurance peuvent apporter à l'effort des Gouvernements pour réduire la saignée de devises que connaissent les économies du continent, à un moment où les besoins de financement du développement et des importations vitales demeurent immenses. Il a en conclusion félicité les actionnaires, le Conseil, la Direction et le personnel de la Société Africaine de Réassurance pour les excellents résultats enregistrés au cours de l'exercice 1987, qui montrent à suffisance que le sérieux et la compétence restent en ce domaine les seuls gages de succès.

Composition et Réunions du Conseil d'Administration

Au cours de sa 10è réunion annuelle ordinaire, l'Assemblée Générale a pris note de l'élection de Monsieur FATMI Mohamed (Algérie) par les représentants de l'Algérie et de la Mauritanie, pays qui avec la Guinée Bissau avaient élu Monsieur Farouk LAZRI (Algérie) en 1986. Le mandat de cet Administrateur s'achève en Juin 1989, terme de celui de son prédécesseur. Monsieur FATMI a nommé Monsieur Mohamed Ould HAROUNE en qualité d'Administrateur suppléant, pour la même période. Le reste du Conseil est demeuré inchangé au cours de l'exercice 1988.

Au cours de l'année sous revue, le Conseil d'Administration a tenu 3 réunions aux dates et lieux ci-après:

41è Réunion, Nairobi (Kenya) les 12 et 13 Avril 1988
42è Réunion, Dakar (Sénégal) le 20 Juin 1988
43è Réunion, Lagos (Nigéria) les 7 et 8 Novembre 1988

PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE
(EN 000 $ E.U.)

Description \ Exercice	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982
SITUATION FINANCIERE							
1. Placements	11.599	10.440	7.720	7.387	4.919	3.922	3.955
2. Fonds de roulement	27.121	28.872	26.289	25.875	22.116	21.936	13.844
3. Immobilisations	681	687	608	574	520	625	366
4. Fonds propres	11.126	13.163	7.548	6.620	4.470	3.972	3.630
5. Fonds de réserve au 31 Décembre	14.636	13.428	14.927	13.328	12.100	9.425	7.008
6. Réserve pour sinistres à payer au 31 Décembre	13.639	13.408	12.142	13.888	10.985	13.086	7.526
PERTES ET PROFITS							
7. Produits de placements et d'autres sources	970	813	613	537	492	335	606
8. Frais relatifs aux réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration	263	276	278	307	309	445	528
9. Frais de Gestion	2.677	2.695	2.548	2.863	3.137	3.037	2.711
10. Profit (Perte) de l'exercice	2.162	5.615	928	2.149	498	342	(1.878)
COMPTE DES RESULTATS TECHNIQUES							
11. Primes souscrites	31.314	31.692	34.514	43.714	47.089	52.551	32.784
12. Primes retenues	28.597	30.367	31.251	35.202	36.534	41.299	23.928
13. Charges	25.819	28.697	28.528	29.339	33.356	28.140	20.188
14. Excédent de souscription	1.339	1.629	3.638	2.033	2.566	4.424	3.075

SHAWKI & CO.

Member Firm of Arthur Andersen & Co.

Members of the Egyptian Society of Accountants & Auditors

Cairo Office: 16, Adly St., P.O. Box: 2095

Tel : 3917299 – 3903780
3917986 – 3912209

Tlx: 92195 AASCO UN – 93649 AAS UN

Fax : 3910760

Mostafa Shawki
Hafez Ragheb
Dr. Ahmed Shawki
M. Sherif Abdel Salam
Emad Ragheb
Wahid Abdel Ghafar
Azmy Aboud
Nabil Istambouli
Hoda Shawki
M. Bahey El Din Kamel
Mohsen Gamgoum
Mohamed El Kateb
Tamer Abdel Aziz
Ashraf El Araby
Khaled El Ghanam
Magd El Din El Gazzar
Tarek El Menshawy
Rashad Hosny

MM. les actionnaires de
la Societe Africaine de Reassurance,

Nous avons examine le bilan de la Societe Africaine de Reassurance au 31 Decembre 1988, ainsi que le compte des resultats techniques, le compte des pertes et profits et l'etat du cash flow y relatifs. Cet examen que nous avons effectue conformement aux methodes internationales de revision, a comporte des controles par sondage des livres comptables et toutes autres verifications que nous avons considerees necessaires d'effectuer en la circonstance. Les etats financiers de l'exercice clos le 31 Decembre 1987 avaient ete verifies par un autre commissaire aux comptes qui dans un rapport date du 12 Avril 1988 avait donne une opinion libre de toute reserve.

A notre avis, les etats financiers sus-mentionnes donnent une image sincere de la situation financiere de la Societe Africaine de Reassurance au 31 Decembre 1988, des resultats de ses operations et de son cash flow pour l'exercise clos a cette date au regard des methodes comptables decrites dans la Note 2 appliquees de maniere consistante avec celles utilisees l'annee precedente, a l'exception du changement de la procedure de conversion en devises etrangeres decrite dans la Note 2(c) annexe aux etats financiers.

Le 15 Mars 1989

SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE
BILAN AU 31 DECEMBRE, 1988

	Note	1988 US$	US$	1987 US$	US$
UTILISATION DES RESSOURCES					
Placements	2(d)&3		11.598.820		10.440.179
Actif à court terme					
Comptes courants débiteurs sur opérations de réassurance		11.710.769		15.850.318	
Dépôts chez les cédantes		29.376.743		30.779.333	
Débiteurs divers, intérêts échus et charges payées d'avance		752.271		764.462	
Banque et Caisse	4	4.178.352		1.906.850	
		46.018.135		49.300,963	
A déduire: Passif à court terme					
Comptes créditeurs sur opérations de réassurance		9.610.698		12.095.638	
Dépôts dus aux rétrocessionnaires		8.192.288		7.649.017	
Autres créanciers, charges échues et provisions		1.094.331		684.017	
		18.897.317		20.428.672	
Actif à court terme net			27.120.818		28.872.291
Immobilisations	2(e)&5		680.987		686.993
			39.400.625		39.999.463
FINANCEMENT					
Capital libéré	6		9.460.000		4.660.000
Réserve	7		2.581.062		7.120.000
Ajustements de transferts cumulés			(4.927.350)		—
Report à nouveau			4.011.938		1.383.351
			11.125.650		13.163.351
Réserves pour sinistres à payer et fonds de réserve	8		28.274.976		26.836.112
			39.400.625		39.999.463

EZZAT ABDEL BARY
Président

EYESSUS W. ZAFU
Directeur Général

Voir notes annexes aux états financiers

COMPTE DES PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1988

	1988		1987	
	US$	US$	US$	US$
Transfert du Compte des Résultats techniques		1.339.367		1.628.979
Produits des placements et d'autres sources		969.782		813.219
Intérêts sur dépôts de réassurance		797.479		933.025
Gain/(Perte) de Change effectif		(466.480)		2.722.205
		2.640.148		6.097.428
Charges non imputées au compte des Résultats Techniques:				
Frais relatifs aux réunions de l'Assemblée Génerale et du Conseil d'Administration	262.887		276.272	
Rémunération du Commissaire aux comptes	35.000		38.000	
Amortissements	180.154		167.794	
		478.041		482.066
Bénéfice de l'exercice		2.162.107		5.615.362
Ajouter: Bénéfice reporté à nouveau au 1er Janvier		1.383.351		2.326.393
		3.545.458		7.941.755
Montant affecté à la couverture de la perte de change		466.480		
Solde affecté comme suit:				
Montant à incorporer au capital	—		4.660.000	
Réserve pour fluctuation de change	—		1.360.000	
Réserve générale	—		538.404	
		—		6.558.404
Profit à reporter sur l'exercice suivant		4.011.938		1.383.351

Voir notes annexes aux états financiers

COMPTE DES RESULTATS TECHNIQUES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1988

	Incendie et Accident US$	Maritime et Aviation US$	Vie US$	Total 1988 US$	Total 1987 US$
Revenus de Souscription:					
Primes brutes	21.491.479	9.188.915	633.564	31.313.958	31.692.311
A déduire: Primes rétrocédées	2.479.812	236.905	—	2.716.717	1.325.548
	19.011.667	8.952.010	633.564	28.597.241	30.366.763
Charges de souscription:					
Sinistres	8.655.854	4.000.146	259.616	12.915.616	15.145.276
Commissions	5.772.867	3.194.305	137.844	9.105.016	9.462.195
Primes Excédent de Sinistre	583.301	200.800	—	784.101	1.069.913
Charges	261.427	74.236	1.664	337.327	324.718
Frais de gestion	1.968.871	679.190	28.892	2.676.953	2.694.701
	17.242.320	8.148.677	428.016	25.819.013	28.696.803
Excédent des revenus sur les charges	1.769.347	803.333	205.548	2.778.228	1.669.960
Réserves pour sinistres à payer et fonds de Réserve:					
Au 1er Janvier	14.996.792	10.644.513	1.194.807	26.836.112	26.795.131
Au 31 Décembre	(15.780.782)	(11.185.385)	(1.308.806)	(28.274.973)	(26.836.112)
Excédent technique transféré au compte des pertes et profits	985.357	262.461	91.549	1.339.367	1.628.979

Voir notes annexes aux états financiers

CASH FLOW DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE, 1988

	1988		1987	
	US$	US$	US$	US$
CASH FLOW PRODUIT PAR LES OPERATIONS:				
Profit net de l'exercice		2.162.107		5.615.362
Ajustement du profit net menant aux liquidités nettes produites par les opérations:				
Amortissements	180.154		167.794	
Profit sur cessions d'immobilisations	(1.776)		—	
Réserve pour sinistres à payer et fonds de réserve	1.438.863		(232.867)	
Comptes courants débiteurs sur opérations de réassurance	4.139.549		(2.475.511)	
Dépôts chez les cédantes	1.402.590		(2.217.263)	
Débiteurs divers, intérêts échus et charges payées d'avance	12.191		(309.555)	
Comptes courants créditeurs sur opérations de réassurance	(2.484.940)		719.712	
Dépôts dus aux rétrocessionnaires	543.271		(114.823)	
Autres créanciers, charges et provisions	410.314		(1.978)	
		5.640.216		(4.464.491)
		7.802.323		1.150.871
Ajustements d'éléments non liquides portés au compte des fonds propres des actionnaires:				
Gain de change	531.542		—	
Ajustement de change cumulé	(4.927.350)		—	
		(4.395.808)		—
Liquidités nettes produites par les opérations		3.406.515		1.150.871
CASH FLOW PRODUIT PAR LES ACTIVITES FINANCIERES:				
Produits de ventes d'actions		196.000		—
CASH FLOW PRODUIT PAR LES ACTIVITES DE PLACEMENT:				
Produits de ventes d'immobilisations	5.272		2.477	
Acquisition d'immobilisations	(177.644)		(249.761)	
Montants placés à court terme	(1.158.641)		(2.720.180)	
		(1.331.013)		(2.967.464)
AUGMENTATION NETTE (REDUCTION) DES SOLDES EN BANQUE ET A LA CAISSE		2.271.502		(1.816.593)
SOLDES EN BANQUE ET A LA CAISSE:				
Au 1er Janvier		1.906.850		3.723.443
Au 31 Décembre		4.178.352		1.906.850

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1988

NOTE 1

OPERATIONS

La Société Africaine de Réassurance a été créée par des Etats Membres de l'Organisation de l'Unité Africaine et la Banque Africaine de Développement en tant qu'institution intergouvernementale ayant pour mission de:

(a) mobiliser des ressources financières à partir d'opérations d'assurance et de réassurance;
(b) placer les fonds ainsi constitués en Afrique pour aider à accélérer le développement économique du continent; et
(c) promouvoir le développement de l'assurance et de la réassurance en Afrique en favorisant la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, régionales et sous-régionales.

Pour parvenir à ces objectifs, elle entreprend des transactions en réassurance sur la base de traité, sur une base facultative, dans toutes les branches d'assurance, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Afrique, crée et/ou gère des pools, procède à des échanges de programmes portant sur les différents risques pour le compte et dans l'intérêt des compagnies africaines d'assurances et de réassurance.

NOTE 2

PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables de la Société sont généralement conformes aux norms adoptées par le Comité International des Normes Comptables et aux pratiques en vigueur dans le secteur des assurances. Les principales méthodes comptables adoptées pour la préparation des présents états financiers se résument ainsi qu'il suit:

(a) Identification des ressources

Les primes et les charges de souscription sont respectivement portées au crédit et au débit du compte des résultats techniques de la Société dès que celle-ci en est avisée par les compagnies cédantes;

(b) Comptes des résultats techniques, réserves pour sinistres à payer et fonds de réserve

Les comptes des résultats techniques sont tenus sur la base de l'année de souscription et restent ouverts pendant une période de trois ans au cours de laquelle l'excédent des revenus sur les charges est versé dans la réserve pour sinistres à payer. A ce moment, il est généralement possible d'évaluer de facon assez précise les montants en suspens en vue de la clôture du compte et de la détermination du profit ou de la perte de souscription.

A la fin de la période de trois ans, lorsque les comptes techniques sont clos, les réserves pour sinistres à payer sont virées dans le compte des résultats techniques de ladite année de souscription et un fonds de réserve est constitué pour faire face aux sinistres en cours. Le niveau du fonds de réserve est considéré ensuite à la fin de chaque année et les ajustements nécessaires effectués;

(c) Conversion des devises

(i) A partir du 1er Janvier 1988, les comptes libellés dans les diverses monnaies de transactions des Etats membres ont été convertis dans la monnaie de compte de la Société, le dollar Etats Unis, conformément à la Norme Comptable Internationale No. 21 (IAS 21) relative à la "comptabilité des effets des fluctuations des taux de change." Selon ladite norme, les créances et les dettes libellées en monnaies de transaction sont généralement converties dans la monnaie de compte aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes, tandis que l'ajustement de conversion y afférent est enregistré comme un composant séparé des fonds propres et non pas comme un élément à porter au compte des pertes et profits comme cela a été le cas les années précédentes.

En générant suffisamment de fonds pour honorer des engagements en cours ou prévus normalement dans le cadre des souscriptions au niveau de chaque marché national/chaque zone monétaire, les opérations ayant lieu dans ces localités parviennent relativement à s'autofinancer. Par conséquent, les fonds afférents aux créances et aux dettes de la Société y sont essentiellement maintenus dans la monnaie de souscription des risques et l'impact des transactions dans les autres monnaies est faible, voire nul.

Alors que les ressources constituées par le capital de la Société et l'ensemble de ses recettes sont essentiellement détenues et investies en dollars américains, les comptes des affaires en queue de portefeuille de ses acceptations internationales sont tenus dans différentes monnaies, dont le dollar américain. En ce qui concerne les opérations portant sur ces dernières affaires, il n'y a pas à tout moment de fonds disponibles dans les mêmes monnaies pour honorer les engagements y relatifs, d'où parfois la nécessité de convertir des dépôts maintenus en dollars en ces monnaies de transaction. Les états financiers des opérations internationales sont convertis suivant des méthodes conformes à la norme IAS21 aux termes de laquelle les comptes des revenus

doivent être convertis aux taux de change de fin d'année. Les éléments monétaires sont convertis aux taux en vigueur à la fin de l'année et les gains de change qui en résultent sont portés dans la réserve pour fluctuations de change. Les pertes effectives sont prises en compte dans les recettes sauf lorsque leur couverture est différée.

(ii) Les éléments des revenus de souscription libellés en devises autres que le dollar U.S. sont maintenus dans ces devises puis convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'établissement du bilan.

(iii) Les différences de change faisant suite à des règlements monétaires sont portées au compte des pertes et profits. L'on n'est pas tenu par la norme IAS21 de présenter à nouveau les états financiers des années précédentes.

(d) Placements

Les placements à court terme sont évalués au prix de revient ou à la valeur du marché, dans tous les cas au plus bas de ces deux coûts. Les placements à long terme sont évalués au prix de revient sauf en cas de baisse permanente du cours, auquel cas une provision pour dépréciation est constituée;

(e) Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base de la durée de vie des immobilisations; les taux annuels des amortissements sont:

Biens immobiliers—2% ou amortissement sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 50 ans

Mobilier, installations et équipement—de 12 1/2% à 33 1/3%

Matériel de transport—25%

(f) Débiteurs

Les comptes des débiteurs sont présentés déduction faite des dettes spécifiques considérées comme irrécouvrables;

(g) Frais de gestion

Les frais de gestion sont répartis sur les différentes branches proportionnellement aux primes mais entièrement imputés à l'année de souscription en cours.

NOTE 3
PLACEMENTS

Les placements s'analysent comme suit:

	1988 US$	1987 US$
Souscription à Shelter-Afrique	1.020.000	1.020.000
Dépôts à terme	10.578.820	9.420.179
	11.598.820	10.440.179

NOTE 4
BANQUE ET CAISSE

Est inclus dans ces soldes l'équivalent de US$921.645 (1987—US$282.750) représentant des dépôts à court terme provisoires dans les monnaies des Etats Membres en attendant l'autorisation nécessaire pour leur conversion en dollars U.S. Aucune disposition n'a été prise pour les pertes ou gains de change qui pourraient éventuellement survenir lors de ces conversions.

NOTE 5
IMMOBILISATIONS

	Biens Immobiliers US$	Mobilier Installation équipement US$	Matériel de Transport US$	Total 1988 US$	Total 1987 US$
Valeur brute au 1er Janvier	353.734	1.011.814	148.445	1.513.993	1.437.010
Acquisitions de l'exercice	5.300	172.204	140	177.644	249.761
Cessions de l'exercice	—	(21.444)	—	(21.444)	(172.778)
	359.034	1.162.574	148.585	1.670.193	1.513.993
Amortissements Cumulés au 1er Janvier	37.869	703.510	85.621	827.000	829.507
Dotation de l'exercice	7.181	144.759	28.214	180.154	167.794
Reprise sur cessions de l'exercice	—	(17.948)	—	(17.948)	(170.301)
	45.050	830.321	113.835	989.206	827.000
Valeur nette comptable au 31 Décembre	313.984	332.253	34.750	680.987	686.993

NOTE 6

CAPITAL-ACTIONS ET CAPITAL LIBERE

(i) Le capital initial alloué aux Etats membres de l'O.U.A. à la date de la signature de l'Accord portant création de la Société en 1976 était de 10.000.000 $E.U. Il s'y est ajouté un montant de 1.160.000 $E.U. représentant la valeur des actions allouées en 1983 à des états venant d'accéder à l'indépendance, ce qui a porté le capital offert à la souscription à 11.160.000 $E.U.

(ii) Le capital libéré s'analyse comme suit:-

	1988 US$	1987 US$
Capital à souscrire	11.160.000	11.160.000
Capital non souscrit	(1.560.000)	(1.840.000)
Capital souscrit	9.600.000	9.320.000
Capital appelé mais non libéré	(140.000)	—
Capital non appelé	—	(4.660.000)
Capital souscrit et entièrement libéré	9.460.000	4.660.000

NOTE 7

RESERVES

	Réserve à incorporer au capital	Prime d'émission d'actions	Réserve pour fluctuations de change	Réserve Générale	Total 1988
	US$	US$	US$	US$	US$
Soldes au 1er Janvier	4.660.000	—	1.360.000	1.100.000	7.120.000
Montant incorporé au capital	(4.660.000)	—	—	—	(4.660.000)
Transfert au titre de l'émission d'actions à de nouveaux membres	140.000	—	—	(140.000)	—
Prime d'émission d'actions de l'année	—	56.000	—	—	56.000
Gain de change réalisé au titre de l'année	—	—	531.542	—	531.542
Montant libéré de la réserve pour couvrir la perte de change effective de l'exercice	—	—	(466.480)	—	(466.480)
Solde au 31 Décembre	140.000	56.000	1.425.062	960.000	2.581.062

NOTE 8

RESERVE POUR SINISTRES A PAYER ET FONDS DE RESERVE

Ces fonds représentent les résultats techniques des années de souscription non encore closes et les réserves pour sinistres à payer au titre des années déjà closes. Ils s'analysent comme suit:

	Réserve pour sinistres à payer US$	Fonds de réserve US$	Total 1988 US$	Total 1987 US$
Incendie et Accident	9.780.783	6.000.000	15.780.783	14.996.792
Maritime et Aviation	4.576.399	6.608.987	11.185.386	10.644.513
Vie	278.806	1.030.000	1.308.806	1.194.807
	14.635.988	13.638.987	28.274.975	26.836.112

NOTE 9

TRANSACTIONS AVEC LES COMPAGNIES APPARTENANT A DES ETATS MEMBRES

Un partie des affaires de la Société est traitée avec des compagnies cédantes appartenant à des Etats membres, actionnaires de la Société (cf. Annexe I).

NOTE 10

IMPOTS

La Société jouit d'une exonération d'impôts dans les marchés où elle est présente conformément à l'Article 51 de l'Accord portant création de la Société. En conséquence, aucune dotation n'est prévue au titre des impôts dans les états financiers.

Représentants de Pays Membres et Observateurs lors d'une séance de l'Assemblee Generale.

ANNEXE 1

ETAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL ET DROIT DE VOTE DES MEMBRES DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE, 1988

Actions / Pays/Organisations	Nombre d'actions	Valeur des actions	Non souscrit	souscrit	Appelé et libéré	Appelé et non libéré	Droits de vote
1. Algérie	60	600.000	—	600.000	600.000	—	6,34
2. Bénin	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,06
3. Burkina Faso	11	110.000	—	110.000	110.000	—	1,16
4. Burundi	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,06
5. Cameroun	30	300.000	—	300.000	300.000	—	3,17
6. République Centrafricaine	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,06
7. Tchad	12	120.000	—	120.000	120.000	—	1,27
8. Congo	13	130.000	—	130.000	130.000	—	1,37
9. Côte d'Ivoire	25	250.000	—	250.000	250.000	—	2,64
10. Egypte	60	600.000	—	600.000	600.000	—	6,34
11. Ethiopie	28	280.000	—	280.000	280.000	—	2,96
12. Gabon	16	160.000	—	160.000	160.000	—	1,69
13. Gambie	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,06
14. Ghana	33	330.000	—	330.000	330.000	—	3,49
15. Guinée	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,06
16. Guinée Bissau	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,06
17. Kénya	26	260.000	—	260.000	260.000	—	2,75
18. Libéria	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,06
19. Libye	60	600.000	—	600.000	600.000	—	6,34
20. Mali	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,06
21. Madagascar	18	180.000	—	180.000	90.000	90.000	0,95
22. Mauritanie	12	120.000	—	120.000	120.000	—	1,27
23. Iles Maurice	14	140.000	—	140.000	140.000	—	1,48
24. Maroc	60	600.000	—	600.000	600.000	—	6,34
25. Niger	10	100.000	—	100.000	100.000	—	1,06
26. Nigéria	60	600.000	—	600.000	600.000	—	6,34
27. Rwanda	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000	0,53
28. Sénégal	21	210.000	—	210.000	210.000	—	2,22
29. Sierra Léone	13	130.000	—	130.000	130.000	—	1,37
30. Somalie	12	120.000	—	120.000	120.000	—	1,27
31. Soudan	30	300.000	—	300.000	300.000	—	3,17
32. Swaziland	11	110.000	—	110.000	110.000	—	1,16
33. Tanzanie	24	240.000	—	240.000	240.000	—	2,54
34. Togo	11	110.000	—	110.000	110.000	—	1,16
35. Tunisie	25	250.000	—	250.000	250.000	—	2,64
36. Ouganda	22	220.000	—	220.000	220.000	—	2,33
37. Zaire	19	190.000	—	190.000	190.000	—	2,01
38. Zambie	34	340.000	—	340.000	340.000	—	3,59
39. Banque Africaine de Développement	100	1.000.000	—	1.000.000	1.000.000	—	10,57
TOTAL	960	9.600.000	—	9.600.000	9.460.000	140.000	100
Pays Non Membres							
1. Botswana	10	100.000	100.000	—	—	—	—
2. Guinée Equatoriale	10	100.000	100.000	—	—	—	—
3. Lesotho	10	100.000	100.000	—	—	—	—
4. Malawi	10	100.000	100.000	—	—	—	—
5. Angola	17	170.000	170.000	—	—	—	—
6. Cape Vert	10	100.000	100.000	—	—	—	—
7. Comores	10	100.000	100.000	—	—	—	—
8. Djibouti	10	100.000	100.000	—	—	—	—
9. Mozambique	19	190.000	190.000	—	—	—	—
10. Sao Tomé & Principe	10	100.000	100.000	—	—	—	—
11. Seychelles	10	100.000	100.000	—	—	—	—
12. Zimbabwe	30	300.000	300.000	—	—	—	—
Sous-Total	156	1.560.000	1.560.000	—	—	—	—
Actions non-allouées	384	3.840.000	3.840.000	—	—	—	—
Grand Total	1.500	15.000.000	5.400.000	9.600.000	9.460.000	140.000	100

ANNEXE III

RESUME DU BUDGET ADMINISTRATIF DE LA PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE, 1989

	1989 US$000	1988 US$000
Dépenses en capital (y compris mobilier, agencements et matériel de transport)	86	140
Assemblée Générale Annuelle (y compris salle de conférence, transport, indemnités de subsistance et frais de voyage y afférents)	95	93
Réunions du Conseil d'Administration (y compris salle de conférence, transport, indemnités de subsistance, jetons de présence et frais de voyage y afférents)	220	219
Emoluments—Direction et autres Membres du personnel	2.360	2.182
Frais de voyage et indemnités de subsistance relatifs aux activités de la Société et à la formation du personnel	203	180
Frais généraux	989	945
	3.953	3.759